

Procès –verbal du Conseil Municipal du 29/03/2017
REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 29/03/2017 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville :

Noms – Prénoms	Signatures
CHRIST Jean – Louis	
ERBLAND Louis	
STOQUERT Mauricette	
PFEIFFER Joseph	
BRECHBUHLER – HELLER Claire	
WIECZERZAK Georges	
ZUCCOLIN – FREYMUTH Anne – Sophie	
GRIMBICHLER Louis	Excusé procuration à Mme ZUCCOLIN
SCHWACH Elisabeth	
FUCHS Henry	
BALTENWECK Yves	Excusé
MOMCILOV Suzanne	
THUET Pierre Yves	
WEISSBART Christine	
FLEIG Raoul	
MOSER Manuelle	
CHAPOTIN Agathe	
PFISTER Catherine	
UFFLER – GOLIOT Stéphanie	
KEMAYOU- WANDJI Erick	
OEHLER Gilles	
WILHELM Benjamin	Excusé
DEVECI Eren	Excusé
KIENLEN Anne-Sophie	Excusée
ERMEL Loïc	
BULLE Hélène	Excusée avec procuration à M. ERMEL

Excusés avec procuration (02) :

L. GRIMBICHLER qui donne procuration à AS. ZUCCOLIN
H. BULLE qui donne procuration à L. ERMEL

Le quorum est atteint (20 présents sur 26). Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Informations brèves

M. le Député Maire précise que le point « approbation du règlement local de publicité » inscrit à l'ordre du jour sera finalement traité lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

1. Le dimanche 09 avril 2017 se tiendra le traditionnel Marché de Printemps. M. le Député Maire invite tous les conseillers à y aller.

2. Le dimanche 23 avril 2017 aura lieu le 1^{er} tour des élections présidentielles.
3. Le samedi 29 avril 2017 est organisée l'opération « fleurir la cité ». M. le Député Maire convie tous les conseillers à y participer.
4. Concernant les prochaines manifestations à l'Espace Culturel le Parc, M. le Député Maire relève entre autres :
 - Samedi 01 avril à 20h30 : Concert Gospel « Les Copains d' Abord »
 - Jeudi 06 avril à 13h30 : Goûter des aînés
 - Vendredi 21 avril à 18h : Soirée « maisons fleuries »
 - Samedi 29 avril à 20h30 : spectacle de danse Métamorphose II

Désignation secrétaire de séance

M. David FESSELET, DGS, est désigné à l'**UNANIMITE**.

1. Adoption du Procès - Verbal de la séance du Conseil Municipal du 27/02/2017

Le procès-verbal de la séance du 27/02/2017 est soumis pour approbation. Il est joint à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27/02/2017
- D'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

2. Comptes Administratifs 2016 : approbation

M. Louis ERBLAND, Adjoint au Maire expose,

Sur la base des documents étudiés et distribués lors des séances de travail des commissions réunies et des finances du 15/03/2017, 20/03/2017 et du 22/03/2017, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs 2016 suivants :

a. Ville - budget principal

Le Compte administratif 2016 dégage un excédent de clôture de 1 374 565,61 € après couverture du besoin de financement des investissements.

En matière de recettes de fonctionnement, nous avons enregistré des recettes d'un montant de plus de 9 122 000 millions d'€. Nous retiendrons plus particulièrement :

- que nos recettes réelles représentent un montant de 1 561 €/habitant (contre 1 352 € en moyenne nationale) ;
- que les ventes de bois sont en net recul par rapport aux prévisions (247 000 €) ;
- que la Dotation Globale de Fonctionnement continue de baisser (-170 000 €) ;
- que le reversement du Syndicat du Muehlbach s'est élevé à 494 000 €, avant sa dissolution en 2017 ;
- que la taxe sur les jeux a atteint 1 953 000 €, y compris l'abattement hôtelier ;
- que le conseil municipal n'a pas augmenté les taux qui sont par conséquent restés stables et ceci depuis 1997 : les impôts locaux représentent un montant moyen de 484 €/habitant à Ribeauvillé contre 642 € en moyenne nationale ;

En matière de dépenses de fonctionnement, l'exercice enregistre un montant de dépenses réalisées de 6 474 000 millions d'€, soit 1 218 €/habitant (1 179 € en moyenne nationale pour les dépenses réelles / habitant). L'ensemble des grands chapitres budgétaires sont en baisse (charges générales, subventions, frais financiers) ou en légère hausse (charge de personnel : + 11 000 €) ce qui montre notre souci de maîtrise des dépenses ; seule exception : le Fonds de Péréquation Inter Communal (FPIC) qui atteint 215 000 € en 2016 (soit + 45 %).

Les dépenses d'investissement se montent à 465 €/habitant (contre 357 € en moyenne nationale). Elles représentent un montant total de près de 2 millions d'€. Les principales réalisations sont les suivantes :

1. la deuxième tranche de travaux d'aménagement de la Mairie : 451 000 €
2. la construction de vestiaires/ douches pour le football : 203 000 €
3. l'aménagement du Jardin de Ville : 131 000 €
4. le solde des travaux de création de la Médiathèque : 179 000 €
5. l'acquisition d'un terrain au Brandstatt : 102 000 €
6. les travaux de mise en conformité de bâtiments communaux : 171 000 €
7. l'aménagement du parking Hohlegasse : 90 000 €
8. la poursuite de la réfection de l'ancien abattoir : 62 000 €
9. les investissements au centre équestre : 99 000 €
10. les multiples réfections de la voirie urbaine et rurale (passage Jeannelle, place Spenner, éclairage public gde Verrerie) : 190 000 €

Les travaux ont été financés essentiellement par autofinancement à près de 65% et par des dotations (FCTVA) et des subventions à hauteur de 18 %, ce qui a permis de limiter le recours à l'emprunt à moins de 8 % (300 000 €).

Globalement, le Compte Administratif 2016 laisse donc apparaître un excédent supérieur de 100 000 € par rapport à 2015, ce qui ne doit cependant pas masquer l'accentuation des contraintes financières auxquelles nous devrions faire face les prochaines années face au désengagement de l'Etat.

L'ensemble des documents annotés sont joints à la présente.

b. Campings

La balance du Compte Administratif présente un excédent de clôture de 37 182,47 €, après financement des investissements. Le chiffre d'affaires du camping Coubertin de l'année 2016 (464 372,70 €) est en hausse et est le plus élevé jamais réalisé, notamment grâce au sérieux et à la qualité de l'accueil de nos gérants. Relevons parmi les investissements réalisés l'an passé, la fin de la 4^{ème} tranche des travaux de réfection du bloc des douches dames.

L'ensemble des documents annotés sont joints à la présente.

c. Service public de distribution d'eau potable

La balance du Compte Administratif présente un excédent de clôture de 332 885,51€ après financement des investissements. La vente d'eau aux abonnés a rapporté 385 250 € représentant 365 860 m³ d'eau, soit un chiffre en hausse en comparaison des dernières années. Parmi les investissements réalisés, citons la poursuite de la mise en place des nouveaux compteurs d'eau, le renouvellement des conduites d'eau potable Route de Colmar, place Spenner et passage Jeannelle.

L'ensemble des documents annotés sont joints à la présente.

d. Service public d'assainissement

La balance du Compte Administratif présente un excédent de clôture de 499 653,62 € après financement des investissements. L'exploitation du service reste excédentaire grâce notamment au versement de la prime d'épuration, plus importante que prévue et qui s'est élevée à 28 720 €. Le poste de dépenses le plus important reste le transport et le traitement des boues de la station d'épuration (115 000 €). Par ailleurs, les principaux investissements réalisés concernent le remplacement de vannes à la station d'épuration, le remplacement de regards dans diverses rues (Route de Colmar, place Spenner).

L'ensemble des documents annotés sont joints à la présente.

Monsieur le Député Maire, quitte la salle.

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur Louis ERBLAND est candidat. Le Conseil Municipal procède au vote.

Monsieur Louis ERBLAND est élu, à l'unanimité, en qualité de président de séance.

A l'issue de l'examen du compte administratif 2016 de chaque budget (ville, campings, service public de distribution d'eau potable et d'assainissement) il est proposé au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'attester la régularité des comptes ;
- De donner quitus à Monsieur le Député Maire ;
- De constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ;
- D'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

3. Comptes de Gestion 2016 : adoption

- a. Ville – budget principal
- b. Campings
- c. Service public de distribution d'eau potable
- d. Service public d'assainissement

Les comptes de gestion 2016 ont été transmis par Madame la Trésorière, de façon dématérialisée.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Percepteur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016 ;
- Après s'être assuré que Madame le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'**UNANIMITE**

- De déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par Madame la Trésorière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;
- D'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

4. Affectations de Résultats 2016

- a. Ville – budget principal

Les résultats de l'exercice sont affectés par l'assemblée délibérante après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif de l'exercice 2016.

Considérant que le compte administratif 2016 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 2 647 673,12 €
Un déficit d'investissement de 39 807,51 €
Un déficit de restes à réaliser de 1 233 300,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2016 :
 - *Inscription d'une somme de 1 273 107,51 € en section d'investissement du budget primitif 2017 « excédent de fonctionnement capitalisé », pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, article 1068 ;
 - *Inscription d'une somme de 1 374 565,61 € en section de fonctionnement, article 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2017 ;
- D'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

b. Campings

Considérant que le compte administratif 2016 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 66 956,22 €
Un excédent d'investissement de 10 226,25 €
Un déficit de restes à réaliser de 40 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2016 :
 - *Inscription d'une somme de 29 773,75 € en section d'investissement du budget primitif 2017 « excédent de fonctionnement capitalisé », pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, article 1068 ;
 - *Inscription d'une somme de 37 182,47 € en section de fonctionnement, article 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2017 ;
- D'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

c. Service public de distribution d'eau potable

Les résultats définitifs de l'exercice sont les suivants :

Excédent d'exploitation de 482 231,10 €
Excédent d'investissement de 51 654,41 €
Déficit des restes à réaliser de 201 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme suit :
 - *Inscription d'une somme de 149 345,59 € en section d'investissement du budget primitif 2017, article 1068 « autres réserves » ;
 - *Inscription d'une somme de 332 885,51 € en section d'exploitation du budget primitif 2017, article 002 « excédent antérieur reporté » ;
- D'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

d. Service public d'assainissement

Les résultats définitifs de l'exercice sont les suivants :

Excédent d'exploitation de 240 003,28 €
Excédent d'investissement de 567 550,34 €
Déficit des restes à réaliser de 307 900,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme suit :
 - *Inscription d'une somme de 240 003,28 € en section d'exploitation, article 002 « excédent antérieur reporté » du budget primitif 2017 ;
 - *Inscription d'une somme de 567 550,34 € en section d'investissement, article 001 « résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2017 ;
- D'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

5. Tarifs 2017 du service public de distribution d'eau potable et d'assainissement

Monsieur le Député Maire expose,

Préalablement à l'examen des budgets primitifs des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement, il y a lieu d'adopter les nouveaux tarifs de ces deux services pour l'année 2017. Lors de la présentation des orientations budgétaires en Conseil Municipal en date du 27/02/2017, il a été proposé une augmentation de 9 centimes du prix de l'eau afin de financer les programmes d'investissements de ces budgets. Voir pièce annexe de grille tarifaire complète.

M. le Député Maire précise que l'eau de Ribeauvillé est la moins chère du secteur et la meilleure aussi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'**UNANIMITE**

- De procéder pour 2017 à une augmentation de 9 cts du prix du m³ d'eau, qui passe à 2,99 €/m³ ;
- D'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

6. Budgets primitifs 2017 : approbation

Sur la base des documents étudiés et distribués lors des séances de travail des commissions réunies et des finances du 15/03/2017, du 20/03/2017 et du 22/03/2017, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les budgets primitifs 2017. Les documents sont joints en annexes.

a. Ville – budget principal

Monsieur le Député Maire expose,

Le budget « ville » s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 8 316 000,00€ et en section d'investissement à 3 826 500,00 €.

Après plusieurs réunions de travail au sein des Commissions, le Conseil Municipal est appelé à adopter le Budget Primitif 2017 qui va permettre de poursuivre les actions entamées depuis le début du mandat.

Encore plus que l'année passée, c'est dans un contexte particulièrement contraint pour les finances locales que le présent budget a été bâti en raison de la réduction drastique des dotations de l'Etat et de la hausse des prélèvements obligatoires comme le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales.

Cette année est également marquée par le transfert de la compétence économique à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, avec comme corolaire la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique. Le transfert des taxes économiques (Cotisation Foncière des Entreprises, Contribution à la Valeur Ajoutée...) sera compensé à hauteur des recettes de l'année 2016 par la Communauté de Communes par le biais d'Allocations Compensatoires de droit commun. Le transfert des recettes issues du Syndicat du Muehlbach (constitué à l'époque de Ribeauvillé, Bergheim et Guémar) fait l'objet d'une étude plus approfondie pour tenir compte des charges et recettes transférées et définir une Allocation Compensatoire dérogatoire en complément.

La réduction de nos dépenses de fonctionnement permet de maintenir un programme d'investissement qui reste significatif.

Ainsi, le budget « ville » 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 8 316 000€ et en section d'investissement à 3 826 500 €.

La section de fonctionnement du budget est en réduction de 2,3 %. Les dépenses et les recettes ont été étudiées chapitre par chapitre en Commissions Réunies et des Finances. Notons plus particulièrement :

- La réduction des dotations de l'Etat de 150 000 € cette année, à laquelle s'ajoute le prélèvement au titre du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales) estimé à ce jour à 250 000 € (non notifié par l'Etat).

- La prise en considération de l'abattement hôtelier accordé au Casino pour la 2^{ème} année (à hauteur de 128 000 €).

- La nécessité de maîtriser et de réduire certains postes de dépenses de fonctionnement. Cet objectif sera poursuivi par le groupe de travail qui va prochainement se réunir et par le travail interne sur l'organisation des services. Les chapitres de dépenses sont en diminution : subventions -12% ; charges de personnel -2,1% ; charges générales - 0,8 % ; charges financières - 8 %.

- Un poste de dépenses imprévues fixé à 200 000 €

- L'autofinancement s'élève à 1,2 millions d'€.

- La prudence reste de mise pour l'estimation de nos recettes comme les ventes de bois (270 000 €) ou la taxe sur les jeux (1 650 000 €).

- Enfin rappelons que les taux d'imposition resteront inchangés depuis 1997.

L'effort d'investissement s'élève à 1 410 000 € permettant de dégager les enveloppes budgétaires suivantes :

Programmes investissement	2017
2. Réaménagement Mairie	250 000,00
3. Espace Nouvelles Technologies	83 000,00
4. Jardin de Ville	50 000,00
5. Centre équestre	60 000,00
6. Réserves foncières	30 000,00
6. Éclairage public	25 000,00
7 A. Voirie (dont rue du Cimetière et entrée Gd Rue)	195 700,00
8 Voirie rurale	26 000,00
8 C. Annexes Verreries	10 000,00
9. Bâtiments communaux	140 300,00
10. Environnement et espaces verts (dont zone tampon Altenholz et Jardin partagé)	28 000,00
11 .Eclairage Châteaux et patrimoine	48 500,00
12. Installations sportives et de loisirs (avec travaux Piscine Carola et aire de jeux point de vue)	98 500,00
13. Hangar Pfifferdaj	100 000,00
14. Matériel et Véhicules services techniques	56 900,00
15. Autre matériel	35 600,00
16. Ancien Tribunal	1 000,00
17. Parkings	42 000,00
18. Périscolaire	80 000,00
19. Aménagement rue des Hirondelles	50 000,00
TOTAL	1 410 700,00

S'ajoute les engagements financiers pour l'acquisition de l'ancienne école des filles (100 000 €) et l'ancienne sous-préfecture (110 000 €).

Le recours à l'emprunt est limité à 300 000 € et inférieur au capital remboursé de telle sorte que l'encours de la dette continuera à diminuer. La dette représente aujourd'hui 882 €/ habitant, soit en deçà de la moyenne nationale (1 084 €/ habitant). A titre indicatif, elle ne représente qu'un peu plus de 6 mois de recettes courantes annuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'UNANIMITE

- D'approuver le budget « ville » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :
 - Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 8 316 000,00 €
 - Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 3 826 500,00 €
- D'inscrire le montant de 200 000,00 € en section de fonctionnement pour faire face le cas échéant à une dépense imprévue, à charge pour le Député Maire d'en avertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits ;
- D'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

b. Campings

Madame Anne-Sophie ZUCCOLIN, Adjointe au Maire expose,

Le budget « campings » s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 485 882,47 € et en section d'investissement à 44 000,00 €.

Le budget 2017 a été élaboré sur la base d'estimations prudentes quant à la fréquentation avec un chiffre d'affaires prévisionnel de 439 000 €. Un reversement au budget général de 260 000 € est maintenu. L'investissement prioritaire consistera à créer une aire de campings cars sur le site du camping des 3 Châteaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'UNANIMITE

- D'approuver le budget « campings » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :
 - Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 485 882,47 €
 - Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 44 000,00 €
- D'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

c. Service public de distribution d'eau potable

M. Louis ERBLAND, Adjoint au Maire expose,

Le budget « service public de distribution d'eau potable » s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à 1 138 685,51 € et en section d'investissement à 536 500,00 €.

Il a été construit avec une augmentation de 9 cts du prix de l'eau permettant de réaliser les travaux nécessaires à la bonne exploitation du service. Parmi les investissements programmés cette année :

- la poursuite de la mise en place des nouveaux compteurs d'eau par télé relève pour 32 000 €
- le renouvellement de branchements pour 40 000 €
- le renouvellement des réseaux (rue du Cimetière et rue de Colmar notamment) pour un montant de 166 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'UNANIMITE

- D'approuver le budget « service public de distribution d'eau potable » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :
 - Section d'exploitation : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 1 138 685,51 €
 - Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 536 500,00 €
- D'inscrire le montant de 8 075,51 € en section d'exploitation article 022 « dépenses imprévues » pour faire face à une dépense imprévue, à charge pour le Député Maire d'en avvertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits ;
- D'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

d. Service public d'assainissement

M. Louis ERBLAND, Adjoint au Maire expose,

Le budget « service public d'assainissement » s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à 622 873,28 € et en section d'investissement à 704 550,34 €.

Les prévisions budgétaires permettent la réalisation de :

- la remise à niveau et le remplacement de tampons dans diverses rues, ainsi que l'extension de réseaux notamment rue des Hirondelles pour 168 000 €
- la réalisation de divers travaux sur la station d'épuration (clôture, remplacement de pompes...) pour 70 000 €
- la numérisation des plans de réseaux pour 15 000 €
- la supervision de la station et du réseau pour 20 000 €
- une réserve budgétaire de 115 000 € (somme non affectée)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver le budget « service public d'assainissement » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :
 - Section d'exploitation : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 622 873,28 €
 - Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 704 550,34 €
- D'inscrire le montant de 7 173,28 € en section d'exploitation article 022 « dépenses imprévues » pour faire face à une dépense imprévue, à charge pour le Député Maire d'en avvertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits ;
- D'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

7. Fiscalité locale : fixation des taux d'imposition 2017

M. Georges WIECZERZAK, Adjoint au Maire expose,

Lors du Conseil Municipal en date du 27 février dernier relatif au débat sur les orientations budgétaires, il a été prévu de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2017. Ces valeurs sont d'ailleurs stables depuis 1997.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'**UNANIMITE**

- De maintenir les taux des trois taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti) :
 - Taxe d'habitation 16,92 %
 - Taxe foncière (bâti) 10,07 %
 - Taxe foncière (non bâti) 50,45 %
- De préciser que les produits attendus sont de 1 740 776 € décomposés ainsi :
 - Taxe d'habitation 934 830 €
 - Taxe foncière (bâti) 657 068 €
 - Taxe foncière (non bâti) 148 878 €
- D'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

8. Création d'un budget annexe « construction d'une gendarmerie » 2017

VU les délibérations suivantes :

- 30/09/2011 accord de principe à la réalisation du projet de construction d'une nouvelle gendarmerie avec logements sur les parcelles n°350, 351 section 38 ;
- 25/07/2013 modification du PLU permettant la réalisation du projet sur parcelles n°350, 351 section 38 ;
- 13/05/2015 portant décision de principe sur la construction et la maîtrise d'ouvrage de la construction de la gendarmerie sur les parcelles n°350, 351 section 38 ;

VU la décision d'agrément n°60576 du 18 août 2015 de la Gendarmerie Nationale ;

VU la délibération n°5 du 22/12/2016 concrétisant l'intention de construire la Gendarmerie Nationale et créant un budget annexe dédié ;

VU la décision n°006/2016 - Convention d'AMO avec l'ADAUHR pour le projet de construction d'une brigade territoriale autonome de gendarmerie ;

VU la délibération n°6b du 27/02/2017 portant déclaration de projet pour urbanisation du secteur BRANDSTATT ;

CONSIDERANT les charges d'études puis de travaux devant se concrétiser pour la mise en œuvre ;

Mme Mauricette STOQUERT, Adjointe au Maire expose,

Le projet de construction d'une caserne de gendarmerie au profit de la brigade autonome de Ribeauvillé est rentré dans une phase nécessitant le recours à des prestations externes.

Il convient donc de créer un budget annexe dédié pour individualiser clairement l'opération en recettes et dépenses. Un premier budget est proposé ici. Le document budgétaire est en pièce jointe.

M. le Député Maire ajoute que l'opération n'est pas encore bouclée au niveau financier. Ce budget et les dépenses liées doivent permettre d'affiner les démarches de faisabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver le budget « construction d'une gendarmerie » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :
 - Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 0 €
 - Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 50 000 €
- D'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

9. Convention IRCOD

Mme Anne-Sophie ZUCCOLIN, Adjointe au Maire expose,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 10/06/2013, la Ville a décidé de renouveler le partenariat de coopération décentralisée avec le Département du POOL au Congo et de l'IRCOD pour une durée de trois années. Celle-ci arrive à échéance en 2017.

La coopération entre la Ville de Ribeauvillé, le Conseil départemental du Pool et l'IRCOD s'appuie d'une part sur des liens historiques liant les territoires de Ribeauvillé et du Pool, notamment à travers les Sœurs de la Divine Providence installées à Voka dont la maison-mère est située à Ribeauvillé, et d'autre part sur des actions d'appui au développement du département du Pool, auxquelles la Ville de Ribeauvillé et l'IRCOD contribuent financièrement et techniquement.

Le partenariat est centré autour des axes de travail prioritaires suivants :

- Développement socio-économique local, notamment autour des filières agro-pastorales ;
- Préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique ;
- Appui institutionnel et renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental du Pool.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de la coopération se fondent sur :

- l'accueil de délégations des parties, l'échange d'expériences et de savoir-faire par des missions, des voyages d'études et un accompagnement à distance ;
- l'identification et la mobilisation de moyens humains et financiers destinés à accompagner les projets mis en œuvre ;
- le concours à titre gracieux d'agents et élus des collectivités et organisations partenaires ;
- l'implication, de part et d'autre, d'institutions ou d'acteurs sociaux, culturels, scientifiques et économiques, publics ou privés, dans les actions et projets menés, dans le souci de favoriser la mise en place de partenariats et de promouvoir les principes de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Pour mener à bien ces actions, les partenaires s'engagent à verser les contreparties financières suivantes :

- Département du POOL : 36 100 €
- Ville de Ribeauvillé : 27 600 € dont 1 300 € de contribution en nature
- IRCOD : 30 000 €

M. le Député Maire précise que c'est une fierté de participer à une telle opération de coopération et de développement, reconnue par le Ministère pour sa qualité. Les démarches engagées ont une valeur du fait des actions concrètes et probantes sur le terrain pour les populations. M. le Député Maire souhaiterait organiser un débat, une projection sur ce beau projet.

Mme BERNABEL rend hommage à l'efficacité des acteurs ici en Alsace et sur le terrain au Congo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'acter le principe d'un renouvellement de partenariat avec le Département du POOL au Congo et l'IRCOD pour une durée de 3 ans supplémentaires ;
- D'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à signer la convention cadre de coopération décentralisée avec le Conseil Départemental du POOL et l'IRCOD (pièce jointe) ;
- D'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

10. Subventions

a. Maison ancienne

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 05/08/2010 portant sur les nouveaux critères d'attribution de la subvention des maisons dites « anciennes » ;
CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Réunie et des Finances en date du 20/02/2017 ;

M. Louis ERBLAND, Adjoint au Maire, expose,

La Ville a réceptionné un dossier de demande de subvention pour la restauration d'une maison dite « ancienne ». Il a été procédé au calcul du montant de la subvention.

Adresse du bâtiment	Travaux subventionnés	Montant attendu de la subvention
4, rue Neuve (M. André JOGGERST)	Réfection des façades (piquage crépi et enduits)	1 719,30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver l'attribution d'une subvention dans le cadre de la rénovation pour le bâtiment et le montant ci-dessus ;
- De préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2017 ;
- D'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

b. Muret

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10/05/1999 portant règlement d'attribution ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 07/07/2016 portant modification du barème de subvention pour la restauration de murets dans le vignoble ;

Mme Claire BRECHBUHLER, Adjointe au Maire, expose,

La Ville a réceptionné un dossier de demande de subvention pour la restauration d'un muret en pierres sèches sans mortier. Il s'agit de la restauration d'un muret sis sur la parcelle cadastrée section 31 n° 117 au lieu-dit HAGEL appartenant à la maison Jean SIPP sur une surface totale de 45 m².

La subvention s'élève à 4 500 € (45 m² X 100 €).

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'enveloppe 2017 des subventions affectées aux travaux de restauration de murets.

M. le Député Maire souligne que la démarche de subvention des murets en pierre est très positive pour que le paysage local soit préservé. La ville était précurseur dans la démarche. Il faut s'en féliciter pour l'image de la ville et de la viticulture. Une démarche similaire d'aide est en cours de formalisation au niveau du Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver le versement de la subvention détaillée ci-dessus pour la restauration d'un muret en pierres sèches sans mortier ;
- D'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme détaillée ci-dessus et dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2017 ;
- De procéder au versement de ces sommes par le biais de l'article 6574 « subvention aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget primitif 2017 ;
- D'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

11. Demande de subvention pour un projet biodiversité

M. Gilles OEHLER, Conseiller Municipal Délégué, expose,

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) porté conjointement par la Région Grand Est et l'État vise à créer ou restaurer un maillage d'espaces naturels (trame verte) sur le territoire régional afin de préserver la biodiversité. A ce titre, un appel à projets a été lancé afin de soutenir les actions visant à préserver la biodiversité : appel à Manifestation d'Intérêt Trame verte en faveur de la préservation de la biodiversité.

C'est dans ce cadre que la création d'une zone « tampon » à la lisière de la forêt entre les espaces boisés et les autres espaces naturels, serait susceptible de bénéficier d'une aide de l'État, l'Agence de l'Eau et la Région. Le taux de subvention s'élève à 50 %. Le coût de ce projet est estimé à 50 000 € et se décline comme suit :

- 1/ Acquisition foncières : 25 000 €
- 2/ Création d'un plan de gestion : 2 500 €
- 3/ Travaux de défrichement, façonnage et broyage : 20 000 €
- 4/ Création d'un panneau pédagogique : 2 500 €

M. THUET demande s'il s'agit d'acquisition de pré. M. OEHLER répond que les espaces à acquérir sont destinés à un retour à la régénération naturelle (mais entretenu c'est-à-dire sans ronces). M. OEHLER explique que l'ouverture des espaces permet plus de biodiversité mais aussi d'éviter les dégâts de gibiers dans les vignes ; ceux-ci osent moins s'exposer à la vue. La création d'espaces ouverts doit permettre à terme d'enlever les grillages installés en protection des vignes. M. le Député Maire explique que ces zones tampons existaient avant grâce aux vergers. Il existait une volonté politique passée de préserver les vergers, mais elle a été confrontée à une grande difficulté liée au poids économique des vignes. C'est un regret mais c'est aussi la raison de l'action d'aujourd'hui.

M. FUCHS expose qu'à l'époque les terrains ont été placés en AOC ce qui a favorisé le développement de la vigne. Il pense que les démarches visant la biodiversité et la préservation de l'environnement sont beaucoup plus importantes désormais chez les jeunes viticulteurs. M. le Député Maire précise qu'il demeure important de préserver les vergers qui restent dont certains comportent les derniers spécimens d'arbres. M. WIECZERZAK demande quelle longueur représente la zone. Il lui est répondu que dans le projet, une longueur de 500m est prévue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver le projet ci-dessus présenté ;
- De solliciter une subvention de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et de la Région ;
- D'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

12. Demande de subvention pour FSIL

M. Joseph PFEIFFER, Adjoint au Maire, expose :

Dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local, parmi les opérations subventionnables figurent la mise en accessibilité des bâtiments publics. Les travaux doivent avoir démarré en 2017 en vertu de l'Agenda D'Accessibilité Programmée (AD'AP). Il est proposé de solliciter une subvention pour la tranche de travaux 2017 :

- L'Espace Culturel le Parc pour un montant de 20 845,99 € TTC ;
- Le Centre d' Activités Équestres pour un montant total de 11 626,80 € TTC ;
- Le Camping Pierre de Coubertin pour un montant de 29 283,60 € TTC.

Le taux de subvention attendu est de 30 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'**UNANIMITE**

- De solliciter une subvention pour les opérations ci-dessus évoquées au titre du FSIL 2017 ;
- De charger M. le Député Maire ou son représentant d'établir et de transmettre les dossiers de demandes de subvention complets ;
- D'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

13. Demande de subventions à la Région Grand Est

M. Joseph PFEIFFER, Adjoint au Maire, expose :

Un projet axé sur l'accès et le développement des nouvelles technologies en direction de la population est en cours de maturation ; en lien avec le projet d'aménagement de l'ancienne école des filles vu dans le cadre du BP 2017. Ce projet serait éligible au dispositif AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt INITIATIVES TERRITORIALES) de la Région Grand Est. C'est pourquoi, il est proposé de demander les subventions suivantes en fonctionnement et investissement.

Tableau de demande d'aide en fonctionnement

DEPENSES	Année 1	%	Année 2	%	Année 3	%
1. Prestations de conseil (étude spécifique, appui ...)	17 500					%
2. Frais salariaux du chef de projet (salaires bruts + charges patronales)	36 000		36 000		36 000	%
3. Frais salariaux de la structure mère dédié au projet (maxi 1/3 temps avec facturation obligatoire) seulement dans le cas de projet en essaimage.						
4. Frais de transport (liés aux visites sur site de projets similaires)						
5. Prestations d'accompagnement dans le cadre d'un transfert de savoir-faire (2000 € maxi)	2 500					%
5. Frais de formation						
6. Frais de communication (hors tél. frais postaux...)						
TOTAL DEPENSES	56 000		36 000		36 000	

RESSOURCES	Année 1	%	Année 2	%	Année 3	%
1. Région (50 % maxi)	28 000		18 000		18 000	%
2. Autofinancement (préciser les différentes ressources)						
-Abonnement Ribo'Lab	2 500		3 500		5 000	%
-Locations machines	7 500		9 000		12 000	%
3. Autres financeurs : (préciser les différents financeurs)						
-Mairie Ribeauvillé	18 000		5 500		1 000	%
TOTAL RESSOURCES	56 000		36 000		36 000	

Tableau de demande d'aide en investissement

DEPENSES	Année 1	%	Année 2	%	Année 3	%
1. Micro fablab	12 000		4 000		2 000	%
2. Electroportatif	4 000		4 000		4 000	%
3. Matériel divers	2 000					
4. Travaux de mises aux normes du lieu	60 000					
TOTAL DEPENSES	78 000		8 000		6 000	

RESSOURCES	Année 1	%	Année 2	%	Année 3	%
1. Région (50 % maxi)	39 000		4 000		3 000	%
2. Autofinancement	38 000		2 000		2 000	%
3. Autres financeurs : -Dons matériels associations, particuliers, ent...	1 000		2 000		1 000	%
TOTAL RESSOURCES	78 000		8 000		6 000	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'**UNANIMITE**

- De solliciter les subventions présentées à la Région Grand Est ;
- De charger M. le Député Maire ou son représentant d'établir et de transmettre les dossiers de demandes de subvention complets ;
- D'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

14. Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22

Acceptation de remboursement d'assurance pour un montant de 500,00 € (01/2017) ;
Acceptation de remboursement d'assurance pour un montant de 778,55 € (02/2017) ;

Liste des DIA n°09/2017 à n°11/2017, signées depuis le 28/02/2017 et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain :

N° de la DIA	Adresse	Références cadastrales
2017-9	Brandstatt	section AN n° b/4
2017-10	56 rue de la fraternité	section AY n° 58
2017-11	Stangenweiher	section 38 n° 131

Divers : M. ERMEL rappelle l'organisation de la 1ère journée citoyenne à Ribeauvillé en juin et sollicite toutes les bonnes volontés.

Fin du Conseil Municipal à 21H45

Annexes :

- Comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2017 de la ville, des campings, du service public de distribution d'eau potable et du service public d'assainissement
- Tableau - tarifs 2017 du service public de distribution d'eau potable et d'assainissement
- Budget 2017 « gendarmerie »
- Convention IRCOD – POOL – VILLE

Les annexes sont consultables au bureau « secrétariat général » aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.